

**Finances, achats publics et systèmes d'information**  
**Commande publique**



**Décision n° 2024-76**

**Objet :** Signature du marché public de prestations d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine et des adoucisseurs – rectification de montant de la décision n° 2024-17

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8 relatif aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de rectifier la décision n° 2024-17 relative à la signature du marché d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine et des adoucisseurs en raison d'une erreur de plume,

Vu les besoins de la ville de Sceaux d'entretien et de maintenance préventifs, correctifs et curatifs de ses équipements de cuisine et de ses adoucisseurs,

Considérant que l'offre technique et financière remise par la société Compagnie Hobart, correspond aux besoins d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine de la Ville,

DECIDE de signer le marché de prestations d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine et des adoucisseurs avec la société Compagnie Hobart dont le siège social est situé à Z.I. Paris Est - allée du 1<sup>er</sup> mai 77312 Marne-la-Vallée cedex 2.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025, pour un montant annuel de 39 591 € HT, qui se décompose en une partie forfaitaire d'un montant annuel de 15 317 € HT pour les équipements de cuisine et de 1 274 € HT pour les adoucisseurs, et d'une partie à bons de commande d'un montant annuel maximum de 23 000 € HT.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

PRECISE que la présente décision se substitue à la décision n° 2024-17.

Fait à Sceaux, le 18 mars 2024



Philippe LAURENT